

Mairie 1 Place de la mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2026/05 EN DATE DU 21/03/2026

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Représentés : 00  
Votants : 15  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 21 Mars 2026, à 10h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 mars 2026 de Sylvie ACHARD, sous la présidence du nouveau maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

**Présents :** Mmes BAYLE. ESCALIER. GIROIR. DUBARRY.  
MARCILLAUD. VIROULET GERLOT. RABIER

Mrs DELOMENIE. LAVALADE. MOUSNIER. JOUHANNEAU.  
PETILLON. ANTOINE. MERIGOT. BORDAS

Monsieur Thomas BORDAS a été élu secrétaire de séance

#### CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-2,

**Considérant** que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

**Considérant** cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de trois postes d'adjoint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance  
Thomas BORDAS

